

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par

M. Orphelin, M. Chiche, Mme Forteza, M. Villani et Mme Bagarry

-----

### ARTICLE 62

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer la possibilité de suppression des allées et alignements d'arbres introduite par le Sénat.